

Succession et dettes après acceptation de l'héritage

Par binks, le 05/10/2011 à 14:52

Bonjour,

ma grand mère étant décédée (mon père également), j'ai été contacté pour la succession. Le notaire de ma tante nous as un informer de qq factures ouvertes restantes (veolia, taxe foncière, edf,).

Je voulais savoir si il était possible d'apprendre après le partage des biens, qu'il y a encore une facture énorme de quelques milliers d euros à payer, alors que j'étais pas au courant avant d'accepter la succession.

Important: tout contact avec les autres membres de la famille est impossible.

Merci

Par mimi493. le 05/10/2011 à 15:57

il fallait, avant d'accepter, demander l'inventaire de la succession

Par binks, le 10/10/2011 à 10:27

En fait je voulais savoir si il pouvait y avoir par la suite encore des dettes "cachées", qui ne figuraient pas dans I inventaire ?

Merci

Par mimi493, le 10/10/2011 à 14:34

Je n'ai pas accepter encore.

oui